AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Marie MoretCollectionMoret_Registre de copies de lettres envoyées_FAM 1999-09-59ItemMarie Moret à Offroy, Guiard et Cie, 30 septembre 1898

Marie Moret à Offroy, Guiard et Cie, 30 septembre 1898

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote

- Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).
- Inv. n° 1999-09-59

Collation2 p. (464r, 465r) Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit Lieu de conservationFamilistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Offroy, Guiard et Cie, 30 septembre 1898, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 01/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/53353

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e<u>Moret, Marie (1840-1908)</u>
Date de rédaction<u>30 septembre 1898</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
Destinataire<u>Offroy et Cie</u>
Lieu de destination60, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris

Description

RésuméN'ayant pas de réponse à sa lettre du 22 septembre 1898, demande si la banque l'a reçue. Demande de renseignements sur le droit de timbre des valeurs étrangères : le possesseur de titres à l'étranger non timbrés devra-t-il s'acquitter du droit de timbre pour énoncer les titres dans une procuration, ainsi qu'à chaque rédaction d'un acte notarié ?

Mots-clés

Finances personnelles

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

ne constant some 1898 tires on an norteur marche en trance The Messicas Offrey quart ores, ration à leur sujet. I'ai t'honneur se vous confirmer bera ton withe chose ma lettre o'hier et de vans accuser on obliger le possessous a reception de la votre de mome l'acquittement du devil holer enoucer les litres Your ne me outer mot be Ques la procuration, me lettre du 11 Pans levelle Cella i De meurgust sans Wither pringer ils sout a quemont towheat le timbre nouveau august je vous prie de bien vouloir Jois qu'un acte notarce reter values quocer les Réduirs, avec mes repositioners Qe Nateurs étangeres nominaremerciaments anticipal 1.1.8.0?

Fichier i

ma considération 1 1 Ble Good Meuration scrait la present de pr Fichier is